



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :
Motion contre la fermeture de la recette locale de Gignac -Approuvé à l'unanimité-

1) Approbation du CR du Conseil Municipal du 19/07/2012

Approuvé à la majorité : POUR 13, Abstentions 2 (Guy-Charles AGUILAR et Thierry FABRE)

2) Annulation des pénalités de retard sur imposition TLE

A la demande d'un administré qui s'est depuis acquitté de son imposition, le Maire propose de demander au Trésorier de ne pas appliquer les pénalités de retard soit 133 €. -Adopté à l'unanimité-

3) Prix des repas cantine payé à l'A.C.C.A.R.L.E.T.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'A.C.C.A.R.L.E.T. en date du 26/07/2012 spécifiant que les prix ne changent pas pour la rentrée scolaire mais qu'il est laissé à la libre appréciation à chacun s'il peut procéder à une augmentation...Il est rappelé qu'en fin d'année scolaire une subvention de 500 € avait été versée à cette association pour faire face à ses difficultés de trésorerie. A l'unanimité ; le conseil prend acte que le prix des repas reste inchangé soit 3 € l'unité.

4) Prix de l'eau à partir du 01/10/2012

Sur proposition de la commission des finances ; une revalorisation du prix de l'eau s'établit comme suit :

Redevance eau de 0,95 €/m³ à 1,00 €/m³, Redevance assainissement de 0,37€/m³ à 0,40 €/m³. Les abonnements restent inchangés, la redevance antipollution et modernisation réseaux fixée par l'Agence de l'eau ne devrait pas évoluer beaucoup pour 2013. A titre d'exemple, la majoration annuelle pour une facture de 120 m³ reste inférieure à 10 €. Le Maire rappelle que le prix de l'eau n'avait pas été revu depuis 2008.

5) Subvention à l'association « Les Potiers de St Jean »

Monsieur le Maire indique au Conseil que pour 2012, la plupart des subventions octroyées en 2011 ont été reconduites mais que l'association « Les potiers de St Jean » a été omise dans sa reconduction. Il propose de rétablir la situation en leur versant la somme de 1 400 € -Adopté à l'unanimité-

6) Demande de subvention exceptionnelle de l'école Saint Geniès

Le courrier adressé au Maire fait état de la réfection de la toiture pour un montant de plus de 42 000 € et d'une subvention de 20 000 € accordée par le CODIEC. Monsieur le Maire rappelle que depuis 2008, la municipalité a consenti de gros efforts pour les élèves de l'école privée (participation à l'achat d'ordinateurs dans le cadre de l'école numérique, mise à disposition d'un agent communal pour l'aide à la scolarité, accès à l' ALSH et l'A.L.A.E ainsi qu'à la cantine scolaire). Il s'oppose à la participation de la commune aux travaux effectués sur un bâtiment privé appartenant au diocèse. Une discussion s'engage et



aboutit à ce vote : Contre la participation de la commune : 9, Pour la participation de la commune : 3 (Thierry FABRE, AGUILAR Guy-Charles, Esther LEAL) Abstention : 3 (Jocelyne KUZNIAK, Pierre KORPAL, Yvan BURTIN).

7) Bail emphytéotique de l'ancienne décharge des verrières

Ce bail est proposé pour une durée de 30 ans entre la commune et le syndicat Centre Hérault dans le but de stocker des déchets ultimes inertes (après tri sur les aires de dépôt). En contre partie, le syndicat s'engage à fournir annuellement à la commune 1000 m³ de tout venant recyclé pour l'entretien des chemins et à restaurer les chemins dégradés par le passage des camions du Syndicat.

Le Conseil accepte ce bail à l'unanimité dès lors qu'une clause de non traversée du village par les camions aura été intégrée.

8) Modifications statutaires de la CCVH -compétence SCOT-

Le Conseil communautaire a délibéré le 25 juin 2012 afin de demander aux communes membres de compléter les statuts de l'établissement de manière à adopter une rédaction identique à celle du Sydel du Pays Cœur d'Hérault, concernant la compétence SCOT. En effet, par délibération du 12 juin 2012, le Comité Syndical du Sydel a modifié ses statuts de manière à prendre en charge la conception et le portage du projet SCOT dont le périmètre s'étend à l'ensemble des communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais, ainsi que de la commune de St Félix de Lodez.

Adopté à la majorité : Pour 14, contre 1 (Guy-Charles AGUILAR).

9) Convention pluriannuelle d'exploitation agricole et de pâturage

La commune propose de donner à bail, dans un but exclusif d'exploitation agricole et de pâturage, à M. Frédéric CAMBON, berger, domicilié à Montpeyroux, cinq parcelles situées au lieu dit « La Coste » et « Valloubière » pour une superficie totale de 3 ha 90 a. Cette convention est signée pour six années consécutives avec reconduction par période de une année. -Adopté à l'unanimité-

10) Motion contre la fermeture de la recette locale des douanes de gignac

Implantée à Gignac depuis 20 ans, sa fermeture est programmée après la prochaine campagne viticole 2012/2013, comme cela a déjà été fait dans de nombreuses autres communes de France.

A l'unanimité le Conseil se prononce :

- Contre la fermeture de la recette locale des douanes de Gignac
 - Pour le maintien d'un service public de proximité, au service des professionnels de la viticulture du Cœur d'Hérault.
- La séance est levée à 19 H 45-

Le Maire,

Jean-François RUIZ